

# Maître d'ouvrage

## Choisissez

*Le « bon » coordonnateur SPS adapté à votre projet*

*Economisez de l'argent à moyen et long termes, gagnez du temps, respectez la réglementation, soignez votre image, gardez vos salariés en bonne santé, évitez la case « prison », ...*

**Un coordonnateur bien choisi vous permettra d'améliorer la co-activité et la mise en commun de moyens pendant les travaux, par exemple :**

- des installations de chantier faciles d'accès
- des moyens mis en commun : un seul échafaudage, un seul accès pour plusieurs entreprises
- des moyens de levage adaptés à tous comme un monte-charge
- une signalisation commune, ...



*Donc une bonne organisation qui participe à la maîtrise des budgets et des délais, à limiter les accidents, à avoir une bonne ambiance sur le chantier*

**Un coordonnateur bien choisi vous permettra d'améliorer les opérations d'entretien et de maintenance pendant toute la durée de vie de votre ouvrage, par exemple :**

- des commandes à portée de main
- des accès faciles sans besoin de matériel supplémentaire
- des garde-corps en place, des cheminements, ...

*Donc un ouvrage sûr et fonctionnel limitant les coûts d'intervention et de maintenance en évitant les « loupés » qui « plombent » toute la vie de l'ouvrage*



## Un « bon » coordonnateur, c'est :

- une personne compétente, formée, recyclée
- une personne possédant une expérience spécifique à votre projet : logement, industriel, pont, route, .....

## Avec des moyens adaptés que vous lui donnerez :

- une implication dès le début des études
- une information et une consultation préalable à toutes les phases du projet et particulièrement en conception
- une communication étroite avec le MOA et le MOE
- du temps pour préparer les réunions, consulter les documents, rédiger le PGC, le DIUO, ...
- une participation aux réunions stratégiques
- une mission claire et précise définissant l'autorité et les moyens d'intervention pour faire face à tout dysfonctionnement

## Pour vous aider, des outils ont été élaborés :

- une brochure « cahier des charges pour la consultation d'un coordonnateur SPS », avec une grille de consultation
- une formation ou des informations sur le rôle du MOA en matière de SPS (de ½ journée à 2 jours)
- des brochures « des exemples concrets » de coordination SPS (réalisation et exploitation de l'ouvrage)
- un document sur la collaboration MOA-MOE-coordonnateur SPS, ...

### Voir aussi les sites

[www.poitoucharentes.travail.gouv.fr](http://www.poitoucharentes.travail.gouv.fr)   [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)   [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)

